

**CONSEILS DE VINCENT DE PAUL AUX EVEQUES DES CITES
MERIDIONALES : LES ANNEES AU CONSEIL DE CONSCIENCE**

**par Christine Mengès-Le Pape,
professeur à l'Université des sciences sociales de Toulouse**

Au printemps 1643, le roi Louis XIII est à l'agonie. Le père Dinet, son confesseur, et l'évêque de Meaux, Dominique Séguier, son premier aumônier, le préparent à la mort. Dans l'accablement, Anne d'Autriche propose au roi de recevoir Vincent de Paul qui a fondé depuis dix-sept ans déjà la Congrégation de la Mission et dont la réputation de piété est grandement signalée à la cour. S'ouvrent alors à Saint-Germain-en-Laye ces quelques conférences étonnantes entre le roi malade et celui qui dans son refus du paraître se présente toujours comme « un pauvre porcher de naissance et prêtre indigne »¹. De ces entretiens marqués par une très grande sobriété, les affaires ecclésiastiques ressortent comme essentielles, et l'histoire retient la formule de Louis XIII qui dit beaucoup en peu de mots : « Ô Monsieur Vincent, si je revenais en santé, les évêques seraient trois ans chez vous² ». Le roi ne revient pas en santé, il meurt le 14 mai 1643 pour la fête de l'Ascension, mais sa phrase retentit parmi les souffrances spirituelles du XVII^e siècle. Elle dit beaucoup sur la crise épiscopale, sur l'union de l'Eglise et de la royauté très chrétienne, et le général des pères de Saint-Lazare la reçoit comme une mission, celle d'introduire plus encore la réforme tridentine dans les diocèses, et de continuer l'œuvre déjà entamée avec les conférences des mardis, « ces compagnies de vertueux ecclésiastiques qui confèrent des choses de Dieu », dont parle Bossuet dans la demande de béatification³.

Après la mort du roi, la régente supplie Vincent de Paul de devenir son directeur spirituel : « je vous confie mon âme, lui dit-elle, guidez-moi dans la

¹ P. DINET, *L'idée d'une belle mort ou d'une mort chrétienne dans le récit de la fin heureuse de Louis XIII*, Paris, 1656, in-f^o, p. 14, cité par P. COSTE, *Le grand saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent*, Paris, 1934, t. III, p. 87. ; *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens, documents*, édité par Pierre COSTE, t. II, p.393 ; t. XII, p. 223.

² *Saint Vincent de Paul, correspondance,...*, t. XI, p. 132.

³ « Lettre de Bossuet au Pape Clément XI pour demander la béatification de Vincent de Paul », Pémartin, t. I. p. 415.

voie de la perfection¹ ». La tâche semble assez périlleuse, les tentations très nombreuses pour Anne d'Autriche entre Montmorency, Buckingham, peut-être Mazarin et de façon plus sûre la comédie. Les ragots menteurs vont bon train, ils divertissent beaucoup Paris, et les méchantes langues se plaisent à raconter le mariage de la régente et du cardinal, elles font dire à saint Vincent prétendu célébrant : « c'est faux comme le diable »². Mais encore plus redoutable sera la nomination au Conseil de Conscience que Louis XIII avait imaginé et qu'Anne d'Autriche institue : « je n'ai jamais eu autant besoin de prière, écrit Vincent de Paul, qu'à présent dans le nouvel emploi que j'ai, j'espère que ce ne sera pas pour longtemps.³ » Espoir inutile, et c'est pendant dix ans que le fondateur de la Mission doit s'occuper de la feuille des bénéfices ecclésiastiques et que son influence apparaît prépondérante au sein du Conseil ; par la suite Mazarin prend ses distances, il n'a d'ailleurs jamais vraiment adopté ce directeur de la régente qui en habits usés fréquente les allées du pouvoir et celles des contre-pouvoirs, qui enseigne les grands, assiste le peuple et paraît comme un maître complexe et trop indocile. Toutefois, dans cette désignation de 1643, Jean-Jacques Olier voit pour Vincent de Paul « un pouvoir donné par Dieu pour le soulagement de l'Eglise »⁴. Car durant ces années les plus troublées du siècle, l'Eglise de France se perd dans les controverses avec les protestants, dans les querelles à l'intérieur de la catholicité et l'indiscipline du clergé. La correspondance de Vincent de Paul est abondamment remplie de ces désolations, nombreux sont les évêques qui se plaignent et prennent avis auprès de celui qui ne sera jamais un abbé de cour et évite avec finesse le trop de mondanités : « je me garde de visiter aucun évêque, avoue-t-il, et j'en use ainsi pour n'être pas obligé de les voir tous »⁵. Ces relations écrites se tournent alors très souvent vers les terres éloignées du sud du royaume, d'abord en souvenir de la Gascogne, aussi pour répondre à quelques grandes amitiés méridionales, celles des évêques de Cahors, Alain de Solminihac, et de Saintes, Jacques Raoul, celles de quelques membres des conférences des mardis devenus évêques, Nicolas Pavillon « seigneur d'Alet », Antoine Godeau, évêque de Grasse, en sont des exemples. Puis, au-delà de ces lettres qu'explique l'affection, il y a toute une correspondance dirigée vers ces contrées du midi qui se réclament des libertés religieuses, et ce sont les encouragements envoyés aux évêques des places protestantes, ceux de Montauban, des Cévennes, puis de La Rochelle ; il s'agit aussi de toutes les exhortations, plus sévères, adressées aux prélats jansénistes du Languedoc et de Guyenne que Port-Royal regarde comme de « saints évêques »⁶, ici se retrouvent encore Nicolas Pavillon et François Caulet, évêque de Pamiers. Ces lettres échangées entre Vincent de Paul et les prélats méridionaux touchent à un

¹ P. COSTE, *Le grand saint du Grand Siècle,...*, op. cit., 1934, t. III, p. 98.

² *Ibid.*, t. III, p. 101.

³ Lettre du 18 juin 1643, *Saint Vincent de Paul, correspondance,...*, t. II, p. 406.

⁴ Lettre de juin 1643, *ibid.*, t. II, p. 405.

⁵ Lettre du 29 septembre 1659, *ibid.*, t. V, p. 434.

⁶ R. TAVENEAUX, « L'évêque selon Port-Royal », *Jansénisme et Réforme catholique*, p. 81.

Vincent de Paul et les évêques des cités méridionales

domaine immense, elles contiennent le souci des âmes et la montée en virulence des rancœurs anticléricales et anti-romaines. De toutes les réponses faites par le fondateur des lazaristes, dans cette langue drue du XVII^e siècle, se dégage le miroir de la bonté épiscopale en vue d'une bonté diocésaine : « faire de bons évêques pour faire de bons diocèses », voici le service que veut rendre Vincent de Paul pour continuer la réforme déjà entreprise, et les conseils toujours très nets qu'il livre le conduisent à une croisée des chemins, à la fois sur les terrains de la hiérarchie et des institutions, de la pastorale et de la doctrine, ils donnent une vision complète et pratique de l'épiscopat.

Faire de bons évêques

Et d'abord faire de bons évêques : Vincent de Paul conçoit une idée très haute et pleine de respect pour l'épiscopat, celle d'un emploi divin sur appel de Dieu, d'une charge éminente à rétablir dans son état traditionnel. « Les évêques sont nos maîtres, écrit-il, nous sommes obligés de leur obéir comme les serviteurs de l'Évangile obéissent à leur maître.¹ » Par ce réflexe d'obéissance, saint Vincent proclame la supériorité épiscopale, mais il ne s'agit pas ici de nier la primauté de Rome, mais plutôt de réintroduire le principe de hiérarchie dans la vie locale et sur l'individu glorifié auparavant par l'humanisme. Vincent de Paul livre alors la vision classique d'un épiscopat rétabli dans ses prérogatives, il reste fidèle aux tendances retenues par le concile de Trente pour mettre fin aux habitudes d'indépendance prises dans les diocèses.

Sur l'origine des pouvoirs épiscopaux, le fondateur de la mission ne se prononce pas, il ne s'engage pas dans ces disputes sur le droit divin des évêques, véritable bataille rallumée par la théorie ecclésiologique de Saint-Cyran et de Martin de Barcos dans le *Petrus Aurelius*. Son attitude est donc de prudence et de finesse face à la polémique, elle reprend la solution préconisée par les pères conciliaires, celle du « pas encore », c'est-à-dire d'éviter les questions controversées et de ne pas donner d'avis lorsque la voie paraît peu claire : « l'autorité du Pape leur est départie, selon certains, écrit-il, et selon d'autres, ils ont autorité de Jésus-Christ même. Laissons cela. » conclue-t-il². En revanche, la réponse semble plus évidente sur la dépendance à l'égard de Rome, et cela éclaire le silence précédent sur l'origine du pouvoir des évêques : le sommet de l'Église est à réserver au pape. Vincent de Paul ne manque pas de porter à son plus haut point cette logique hiérarchique et de professer la suprématie pontificale auprès des évêques jansénistes, et ici il ne s'agit pas d'un simple primat d'honneur à accorder au pape : dans sa lettre de juin 1651 adressée à Nicolas Pavillon et François Caulet, les termes utilisés sont sans équivoque ; le pape doit être regardé comme « le vicaire de Jésus-Christ », « le chef de toute l'Église », « le souverain pasteur », « et par conséquent le supérieur des évêques »³.

¹ Lettre du 11 janvier 1647, *Saint Vincent de Paul, correspondance*,..., t. II, p. 406.

² Conférence du 19 décembre 1659, *ibid.*, t. XII, p. 430.

³ Lettre de juin 1651, *ibid.*, t. IV, p. 207.

Après avoir replacé les prélats dans leurs relations au Saint-Siège, Vincent de Paul se tourne vers leur dépendance à l'égard du prince. Là se trouvent les complexités du système bénéficial qu'il connaît fort bien et depuis longtemps, Louis XIII l'a souvent consulté, et ces complexités rendent le choix difficile, d'ailleurs elles font dire à Alain de Solminihac : « il est facile de trouver de bons gouverneurs de ville, il est difficile de trouver de bons évêques »¹. Face aux envies du siècle, l'attitude du supérieur des lazaristes coïncide toujours avec l'esprit tridentin, elle révèle un sens aigu du possible et de la prudence, et se situe aux antipodes des réactions jansénistes et gallicanes. Plutôt que de dénoncer les défauts des structures concordataires au risque de trop détruire et d'atteindre à la fois l'Eglise et l'Etat, il impose les critères rigoureux de capacité, puis de désintéressement et de dévouement au Christ, à l'Eglise et au Royaume, il essaie d'éprouver les vocations, de détourner les mauvais candidats de leurs prétentions pour ne retenir que les bons. Au Conseil, ses avis sont très souvent écoutés malgré les résistances politiques de Mazarin, ils donnent le résultat heureux d'un évêché de qualité pour le XVII^e siècle². Mais il est arrivé de façon rare que les réserves émises par Vincent de Paul ne soient pas entendues, et surgissent alors quelques évêques que l'opinion brocarde. Ainsi Jacques de Montrouge, jeune prélat de Saint-Flour, « dont les seuls exercices sont la chasse, en habits courts, le fusil au col » et « qui préfère courir les lièvres que les âmes »³. Il y a aussi l'évêque du Mans, Beaumanoir de Lavardin ; sur son indignité, Alain de Solminihac envoie une lettre au prieur de Saint-Lazare : « employez tout ce que vous avez de crédit pour empêcher que Monsieur de Lavardin ne soit évêque du Mans.⁴ » Vincent de Paul ne peut rien faire, on retrouve plus tard ce prélat au milieu des débauches impies de plusieurs femmes et filles, et, à en croire quelques biographes, il passait pour n'avoir pas la foi.

Devant les faiblesses du système, saint Vincent entoure le choix des évêques par les principes réformateurs. D'abord sur les conditions d'âge, il refuse de favoriser les candidatures de trop jeunes enfants, de moins de quatorze ans : « ceux qui demandent des bénéfices pour ces enfants, remarque-t-il, ne sont pas déterminés à les faire d'Eglise et prennent cependant le bien.⁵ » Il essaie ensuite d'éviter les sollicitations trop mondaines, celles faites pour des fils d'officiers en souvenir des services rendus par les pères, celles présentées par des ecclésiastiques mais fondées sur le trop d'ambition⁶. Ses refus sont toujours expliqués par l'origine de la vocation qui doit être de nature divine et non humaine, puis par le poids des fonctions épiscopales. A un aumônier qui espérait l'éclat de la prélature, Vincent de Paul parle « de la dangereuse recherche d'un tel fardeau », et lui

¹ Lettre du 20 août 1647, *ibid.*, t. III, p. 229.

² R. TAVENEAU, *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, t. I, p. 100.

³ Lettre du 25 mai 1650, *Saint Vincent de Paul, correspondance,...*, t. IV, p. 24.

⁴ Lettre du 28 juillet 1648, *ibid.*, t. III, p. 351.

⁵ Lettre du 6 juillet 1645, *Saint Vincent de Paul, correspondance,...*, t. II, p. 534.

⁶ Lettre du 28 juillet 1648, *ibid.*, t. III, p. 351.

Vincent de Paul et les évêques des cités méridionales

conseille de renoncer : « vous suivrez alors la règle de l'Eglise, qui ne permet pas qu'on se pousse soi-même aux dignités, et vous n'aurez point de regret, à l'heure de la mort, de vous être chargé vous-même du poids insupportable d'un diocèse.¹ »

A ces évêques nommés par le roi et investis par le pape, un modèle est proposé. Ce miroir de la bonté épiscopale reproduit l'idéal tridentin, il contribue à renforcer la haute conscience que les évêques du XVII^e siècle ont de leur état. Aux prélats qui lui demandent conseils, Vincent de Paul donne comme premier modèle le Christ qui « est leur parfait exemplaire »², et il reprend la formule de saint Cyprien « qui désire l'épiscopat, désire le martyr »³. Puis il façonne les traits du bon évêque, ces contours sont assez proches des portraits épiscopaux livrés par les autres spirituels français du siècle⁴. Les évêques des temps patristiques sont alors mis à l'honneur pour leurs qualités pastorales, ainsi Basile évêque de Césarée qui embrasse la pauvreté⁵, Grégoire de Nanzianze qui se dit « citoyen de l'Eglise universelle »⁶, et Ambroise « qui pratique le catéchisme »⁷. Saint Augustin prend rang lui aussi au milieu des évêques modèles surtout pour sa soumission au pape⁸, mais sa doctrine doit être vue dans la continuité de l'Eglise, car il n'y a pas chez Vincent de Paul de fascination exagérée pour les premiers siècles, à la différence des jansénistes qui veulent magnifier le passé chrétien antique pour mieux flétrir le magistère romain⁹ : il faut, écrit-il, « expliquer saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile par saint Augustin »¹⁰. Ensuite c'est la sainteté des évêques de la Réforme catholique qui doit servir de guide. Il est recommandé d'imiter l'existence de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, son zèle pastoral, sa piété débordante, « il faisait oraison en voyageant, et se confessait à cheval »¹¹. Robert Bellarmine fait aussi partie de ces évêques remarquables cités en exemple pour leur action pastorale : « il n'y a pas de meilleur catéchisme, précise Vincent de Paul, que celui de l'archevêque de Capoue »¹². Toutefois c'est l'évêque et prince de Genève, François de Sales, qui illustre le mieux cet idéal épiscopal, Vincent de Paul l'a beaucoup fréquenté et admiré. Dans ses pages écrites pour l'édification des évêques, il lui réserve la meilleure place,

¹ *Ibid.*, t. III, p. 351.

² *Ibid.*, t. VIII, p. 266.

³ Conférence du 7 novembre 1659, *ibid.*, t. XII, p. 369.

⁴ R. DARRICAU, « L'évêque chez les spirituels français au XVII^e siècle », *L'évêque dans l'histoire de l'Eglise*, Angers, 1984, p. 109-122.

⁵ *Saint Vincent de Paul, correspondance...*, t. XIII, p. 27.

⁶ Témoignage d'avril 1639, *ibid.*, t. XIII, p. 116.

⁷ *Ibid.*, t. XIII, p. 27.

⁸ Lettre du 2 avril 1657, *ibid.*, t. VI, p. 268.

⁹ B. NEVEU, « Augustinisme, jansénisme et magistère romain », *XVII^e siècle*, avril-juin 1982, p. 191-209.

¹⁰ Lettre du 25 juin 1648, *Saint Vincent de Paul, correspondance...*, t. III, p. 330.

¹¹ Conférence du 17 novembre 1658, *ibid.*, t. X, p. 585.

¹² Conseil du 22 mars 1648, *ibid.*, t. XIII, p. 667.

et dresse son éloge : « les vertus chrétiennes paraissent comme innées en sa personne »¹. Vincent de Paul parle de la fidélité salésienne : « il témoigna toujours de son obéissance au souverain pontife et à l'Eglise »², enfin il évoque son ascétisme et ses mortifications : « Le bienheureux évêque de Genève prenait la discipline tous les vendredis, on voit encore les disciplines dont il se servait toutes pleines de sang »³.

Après avoir représenté les grandes et saintes figures de l'épiscopat, le fondateur des lazaristes dicte aux évêques des conseils à la fois moraux et spirituels de conduite à l'intérieur des diocèses, ces recommandations établissent alors un lien entre la bonté épiscopale et la bonté diocésaine.

Faire de bons évêques pour faire de bons diocèses

Faire de bons évêques pour faire de bons diocèses, c'est ici une préoccupation réelle pour Vincent de Paul qui reçoit les plaintes nombreuses des évêques sur l'état de leurs diocèses. Certaines lettres envoyées, durant les années 1640-1650, montrent la gravité des situations locales, il n'est question que « de désolations extrêmes dans le clergé et parmi les fidèles », « d'une discipline ecclésiastique entièrement abattue », « d'un peuple sans crainte », « d'un grand nombre de prêtres ignorants et vicieux »⁴. Un évêque compte dans son diocèse « presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel sans avoir de vocation »⁵. Alain de Solminihac, évêque de Cahors, s'inquiète en avril 1648 de la ruine du diocèse de Périgueux et de l'état déplorable de celui de Rodez : « lorsque Monseigneur de Rodez fut mort, écrit-il à Vincent de Paul, les ecclésiastiques quittèrent l'habit clérical, les uns pendaient leurs soutanes aux fenêtres des cabarets, les autres buvaient à sa santé, et ceux qui avaient quitté leurs concubines les reprirent »⁶. Face aux désordres, Solminihac redoute la contagion du mauvais exemple, il installe près des frontières des vicaires forains, envoie les missionnaires de Saint-Lazare, et surtout demande à la régente « un prélat apostolique, doué d'une grande force d'esprit et d'un grand cœur »⁷.

Devant l'ampleur de cette crise locale, Vincent de Paul renvoie les prélats au milieu de leurs diocèses, il leur propose de vivre en « vrais évêques ». Le bel exemple à suivre, c'est celui de François Fouquet, alors évêque de Bayonne, et son mode de conduite est rappelé dans des tournures presque liturgiques qui énumèrent dans le désordre les qualités épiscopales : « c'est de bien régler sa vie, celle de ses domestiques, faire des aumônes, avoir soin des prisonniers, convertir les hérétiques, ne point admettre les femmes en sa maison, ni au plus près du saint autel, composer son conseil du mieux

¹ Lettre au pape Alexandre VII du 6 juin 1659, *ibid.*, t. VII, p.584.

² Déposition de saint Vincent de Paul au procès de béatification de saint François de Sales, *ibid.*, t. XIII, p.74.

³ Conférence du 9 décembre 1657, *ibid.*, t. X, p. 396.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 282.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 428.

⁶ Lettre d'avril 1648, *ibid.*, t. III, p. 294.

⁷ *Ibid.*.

Vincent de Paul et les évêques des cités méridionales

possible et agir avec son avis¹ » Cette façon vertueuse de faire répond toujours à l'esprit conciliaire, elle contient la vision d'un épiscopat placé à la tête du clergé local et des fidèles pour servir de témoin et être juge de la foi, les évêques apparaissent alors dans la double autorité pastorale et doctorale que la tradition leur reconnaît².

Chez les spirituels français du XVII^e siècle, le style pastoral se confond souvent avec l'idéal de vie. Les évêques sont les pasteurs par excellence. Dans la hiérarchie diocésaine, ils doivent dépasser en sainteté leur clergé : un prêtre doit être plus parfait qu'un religieux, écrit Vincent de Paul, et beaucoup plus un évêque doit l'être. La sainteté épiscopale requiert toujours la correction des mœurs. Le bon évêque se doit d'être sobre, la frugalité de la chère et la simplicité de vie sont réclamées avec force : « Je connais un prélat, dit Vincent de Paul, qui ne mange qu'une fois le jour du pain et de l'eau »³, c'est ensuite l'éloge de l'évêque de Cahors « qui vit de pain seulement avec des herbes depuis plusieurs années »⁴. L'austérité de la résidence épiscopale doit rejoindre cette sobriété de vie, le « brillant pompeux des demeures »⁵ s'oppose au Christ humilié, il peut être avantageusement remplacé par la vertu. Cependant saint Vincent met en garde contre les excès, il semble alors curieux pour un prélat « de vouloir la solitude, écrit-il, et de vivre en chartreux », et ici est dénoncée l'évasion mystique, parmi les solitaires de Port-Royal, de l'évêque janséniste de Bazas, Maroni de Suzarre⁶. La simplicité des demeures épiscopales soulève toutefois la difficile question de la résidence dans les diocèses, car le besoin de réforme supporte mal l'absentéisme. Aux évêques attirés par la cour pour récupérer leur revenu, Vincent de Paul livre toujours le même avis hérité de la réforme et justifié par « les brouilleries du royaume »⁷, celui de rester dans les diocèses et d'y résider. Cette recommandation « de ne pas venir inutilement à Paris »⁸ est ainsi donnée à l'évêque de Dax, Jacques Desclaux, et c'est l'évêque de Sarlat, Nicolas Sevin, qui sera approuvé pour sa présence fidèle dans les malheurs du siècle : « il a tenu ferme en son diocèse. »⁹

De cette simplicité de vie au cœur des diocèses doit découler la charité, parce que les évêques participent aux bienfaits de Dieu, ils doivent avoir « grande bonté ». Cette générosité exaltée prédispose à la sainteté : « ce qui

¹ Lettre du 14 avril 1640, *ibid.*, t. II, p. 2.

² P. BLET, « L'idée de l'épiscopat chez les évêques français du XVII^e siècle », *L'institution et les pouvoirs dans l'église de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles-Louvain, 1987, t. 8, p. 311-323.

³ Conférence du 6 janvier 1657, *ibid.*, t. X, p. 247.

⁴ *Ibid.*

⁵ Lettres du 31 octobre 1646 et du 2 mai 1647, *ibid.*, t. III, p. 94 et 184.

⁶ Conférence du 15 novembre 1657, *ibid.*, t. X, p. 356 ; R. TAVENEAUX, « L'évêque selon Port-Royal », *Jansénisme et Réforme catholique*, p. 82.

⁷ *Saint Vincent de Paul, correspondance,...*, t. IV, p. 335.

⁸ *Ibid.*, t. V, p. 90.

⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 335.

aide les évêques à se faire saints, c'est l'aumône »¹. Mais au-delà de ce secours matériel, la visite aux malades et aux prisonniers apparaît comme de meilleure charité. Et revient le souvenir de Charles Borromée visitant les malades, Alain de Solminihac le suit dans cette voie lorsque la ville de Cahors est touchée par la peste durant l'hiver 1652. Au zèle de ce prélat, Vincent de Paul met des limites, celles inspirées d'abord par la prudence, puis par une charité pastorale élargie à tout le diocèse : « Ma petite pensée, écrit-il, est qu'un prélat doit pourvoir aux besoins de son diocèse, il est évêque de tout son diocèse »². Selon l'esprit de réforme, « être l'évêque de tout son diocèse » exige aussi d'assurer des visites pastorales, de tenir des synodes, d'établir des séminaires souvent dirigés par les prêtres de la Mission, de prêcher ou de faire prêcher. Toutefois une vision de cette pastorale élargie à tous les baptisés est donnée lorsque Vincent de Paul recommande aux évêques d'éviter les chicanes toujours contraires au bon témoignage que doit rendre le chrétien. Voici le reproche lancé à un évêque trop procédurier : « on vous dépeint comme un prélat qui a grande facilité à plaider. » La voie à suivre, c'est d'imiter le Christ « qui a improuvé les procès »³. La bonne entente avec les officiers du roi très chrétien s'impose aussi. Et se trouve glorifiée l'alliance traditionnelle de destin entre la royauté française et la foi catholique. Chez Vincent de Paul et les auteurs spirituels du XVII^e siècle, il doit y avoir une convergence parfaite entre la cause du royaume, celle de l'Eglise et celle du Christ : « tandis que les évêques et les gouverneurs vivent en bonne intelligence, écrit saint Vincent, le règne de Jésus-Christ s'établit puissamment dans les âmes et quand cela n'est pas, les affaires du bon Dieu n'en vont pas bien »⁴.

Cette grande mission pastorale conduit inévitablement les évêques à leur charge de docteur, vers une responsabilité en matière doctrinale. Selon les écrits du siècle, la garde de la foi paraît absolue pour les prélats à l'intérieur des diocèses et surtout face aux protestants. Mais au-delà se pose le problème délicat des relations avec Rome et du partage avec le pape de la responsabilité de la foi de l'Eglise. A l'occasion de la querelle de 1650, sur les cinq propositions de Jansénius, Vincent de Paul s'oppose aux conceptions d'indépendance à l'égard de Rome, il conseille aux évêques de s'en remettre à l'autorité du pape, juge souverain de la foi. Il écrit alors aux prélats jansénistes du Languedoc, Nicolas Pavillon et François Caulet, pour les convaincre de déférer ces questions litigieuses à Innocent X⁵. Les arguments défendus sont ceux des troubles jetés dans les consciences par les doutes de la foi : « comment oser dire à des agonisants que le Seigneur n'est pas mort pour tous ? »⁶, puis sont invoquées les règles du concile de Trente qui renvoient ces décisions sur la foi au Saint-Siège. Enfin, sans utiliser les termes de la supériorité doctrinale du pape, Vincent de Paul parle de la

¹ Conférence du 6 décembre 1658, *ibid.*, t. XII, p. 88.

² Lettre de novembre 1652, *ibid.*, t. IV, p. 520.

³ *Ibid.*, t. II, p. 436.

⁴ Lettre du 20 octobre 1646, *ibid.*, t. III, p. 436.

⁵ Lettre de juin 1651, *ibid.*, t. IV, p. 204.

⁶ *Ibid.*, t. IV, p. 208.

Vincent de Paul et les évêques des cités méridionales

difficulté de réunir, en temps de guerre, un concile : « il n'y a point de remède plus prompt que de recourir au pape »¹. Les évêques jansénistes ne suivent pas cette voie, ils ne signent la lettre envoyée à Rome par les autres prélats. En juin 1653, lors de la publication de la bulle *cum occasione* de condamnation des jansénistes, Vincent de Paul écrit son soulagement à l'évêque de Cahors².

De tels avis donnés en période de crise montrent la vigilance de Vincent de Paul qui garde un style modeste, et ne fait surtout pas œuvre de théoricien. Il essaie plutôt d'exercer son bon sens et de l'appliquer aux événements pour ne pas renouveler les séparations du XVI^e siècle. Cette faveur à l'égard de Rome peut être mal comprise, comme remplie d'arrière-pensées particularistes, pour mieux servir l'œuvre vincentienne. Toutefois ces méfiances ne sont pas le fait de ses contemporains, ni de Mazarin qui voit le personnage « comme un homme tout d'une pièce »³. L'évêque du Puy, Maupas du Tour, insiste d'ailleurs sur « le profond respect que Vincent de Paul a pour les prélats, dans un temps où les mitres sacrées sont traitées trop souvent avec du mépris »⁴.

Un dernier conseil sera sollicité auprès de saint Vincent : celui de l'heure de la fin. Quelques prélats, inquiets de leur dernière maladie, l'interrogent alors sur l'opportunité d'une démission, Vincent de Paul leur répond par un conseil de durée qui s'adresse à tous les évêques et surtout à celui de Rome : « vous n'avez pas plus de difficultés en votre épiscopat que saint Paul en a trouvé dans le sien, et néanmoins il en a soutenu le poids jusqu'à la mort; aucun des apôtres ne s'est dépouillé de son apostolat que pour en aller recevoir la couronne au ciel »⁵.

Sources :

La correspondance, entretiens et documents de saint Vincent de Paul, 14 volumes édités et annotés par Pierre COSTE c.m., Paris, Librairie Lecoffre J. Gabalda, 1920 à 1924 ; édition complétée par un 15^e volume de lettres inédites, publié par *Mission et charité*, no 19-20, janvier-juin 1970.

La collection des *Annales de la congrégation de la Mission et de la compagnie des Filles de la Charité* (1833 à 1963).

La collection des *Vincentiana* (parue depuis 1957).

La collection de *Mission et charité* (1961 à 1969).

Louis ABELLY, *La vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, Paris, F. Lambert, 1664; réédité en 1986, 3 tomes en 1 volume.

Louis ABELLY, *Vraie défense de M. Vincent*, Paris, 1668.

¹ *Ibid.*, t. IV, p. 209.

² Lettre du 5 juillet 1653, *ibid.*, t. IV, p. 620.

³ P. COLLET, *La vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, 1748, t. II, p.370.

⁴ Henry de MAUPAS du TOUR, *Oraison funèbre à la mémoire de feu messire Vincent de Paul, instituteur, fondateur, et supérieur des prêtres de la Mission*, Paris, Jacques Langlois, 1661, p. 14.

⁵ *Saint Vincent de Paul, correspondance...*, t. IV, p. 48.

Christine Mengès-Le Pape

Pierre COLLET, *La Vie de saint Vincent de Paul*, Nancy, A. Lescure, 1748, 2 volumes.

Bibliographie :

Pierre BLET, « L'idée de l'épiscopat chez les évêques français du XVII^e siècle », *L'institution et les pouvoirs dans l'église de l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles-Louvain, 1987, t. 8, p. 311-323.

François BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986 ; *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.

Jean CALVET, *Saint Vincent de Paul*, Paris, Albin Michel, 1948.

Louis CHATELLIER, *Le catholicisme en France, 1500-1650*, Paris, Sedes, 1995 ; *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987.

Pierre CHAUNU, *L'Eglise, culture et société. Essai sur la Réforme et la Contre-Réforme*, Paris, Sedes, 1981.

Pierre COSTE, *La Congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare*, Paris, Lecoffre et J. Gabalda, 1927.

Raymond DARRICAU, « L'évêque chez les spirituels français au XVII^e siècle », *L'évêque dans l'histoire de l'Eglise*, Angers, 1984, p. 109-122.

Pierre COSTE, *Monsieur Vincent, Le grand saint du Grand Siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1934, 3 volumes.

Gilles DEREGNAUCOURT et Didier POTON, *La Vie religieuse en France aux XVI^e, XVI^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1994.

Christian DUMOULIN, *Alain de Solminihac, au service de Dieu et de sa gloire*, Paris, Téqui, 1981.

Yves KRUMENACKER, *Entre mémoire et histoire, l'école française de spiritualité*, Paris, Cerf, 1998.

Jacques Le GOFF et René REMOND (sous la dir. de), *Histoire de la France religieuse*, Paris, éditions du Seuil, t. 2, *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières, XVI^e-XVIII^e siècles* (sous la dir. de François LEBRUN), 1988 ; tome 3, *Du Roi Très Chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e-XIX^e siècles* (sous la dir. de Philippe JOUTARD), 1992.

Emmanuel Le ROY LADURIE, *Histoire de l'Ancien Régime*, Paris, Hachette.

François LEBRUN, *Etre chrétien en France, sous l'Ancien Régime, 1516-1790*, Paris, éditions du Seuil, 1996.

Philippe LOUPES, *La Vie religieuse en France au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1993.

Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD, *Histoire du christianisme, des origines à nos jours*, Paris, Desclée : tome 7, *De la Réforme à la Réformation. 1450-1530* (sous la resp. de Marc VENARD), 1994, tome 8, *Le temps des confessions. 1530-1630* (sous la resp. de Marc VENARD), 1992.

Luigi MEZZADRI, *Vincent de Paul, 1591-1660*, Paris, Desclée de Brouwer, 1895.

Motteville (Françoise de), *Mémoire sur Anne d'Autriche et sa cour*, Paris, éditions F. Riaux, 1806.

Bruno NEVEU, « Augustinisme, jansénisme et magistère romain », *XVII^e siècle*, avril-juin 1982, p. 191-209.

Jean ORCIBAL, *Le jansénisme*, Paris, PUF, 1961.

Vincent de Paul et les évêques des cités méridionales

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Paris, Robert Laffont, 1995, 2 volumes.

Bernard PUJO, *Saint Vincent de Paul*, Paris, Albin Michel, 1998.

André RAVIER, *François de Sales, un sage et un saint*, Nouvelle Cité, 1985.

Alain TALLON, *Le concile de Trente*, Paris, éditions du Cerf, 2000.

René TAVENEAUX, *Le catholicisme dans la France classique. (1610-1715)*, Paris, Sedes, 1980 ; « L'évêque selon Port-Royal », *Jansénisme et Réforme catholique*, Nancy, P.U.N., 1992.

Leopold WILLAERT, *Histoire de l'Église. La restauration catholique*, Paris, Bloud et Gay, 1960.